Sommaire

Accompagnement individuel

Le CCAS propose un soutien et un accompagnement global sur tous les pans de la vie quotidienne : administratif, sociaux, santé, financiers...

La chargée d'accompagnement social accueille toutes demandes des habitants de Saint-Genis-Laval majeurs et sans enfants mineurs à charge. Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant l'accueil du CCAS.

Instruction des demandes d'aide sociale

Le CCAS peut instruire les demandes d'aide sociale à domicile (aide ménagère) et les demandes d'hébergement pour les personnes âgées et handicapées. Les dossiers sont ensuite transmis à la Métropole de Lyon pour étude des dossiers.

Déposez vos dossiers sur Toodego, pour un traitement plus rapide.

Domiciliation

Si vous n'avez pas de domicile stable, la domiciliation (appelée aussi *élection de domicile*) vous permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. La domiciliation vous permet également d'accéder à des droits et prestations (par exemple : carte d'identité, inscription sur les listes électorales, obtention de l'aide juridictionnelle...).

Pour déposer une demande de domiciliation, il vous suffit de vous présenter à l'accueil du CCAS sur les horaires d'ouvertures au public avec un justificatif d'état civil et un justificatif de lien avec la commune.

Justificatif d'état-civil

- **Pour les demandeurs de nationalité française :** carte nationale d'identité, passeport ou déclaration de perte ou de vol en cours de validité.
- **Pour les ressortissants de l'UE :** carte d'identité du pays d'origine ou passeport du pays d'origine.
- **Pour les ressortissants hors UE :** titre de séjour/récépissé.

Justificatifs du lien avec la commune

- **Exercice d'une activité professionnelle :** fiche de salaire, contrat de travail ou attestation employeur.
- **Bénéfice d'une action insertion :** contrat d'insertion RSA, attestation de formation ou de prise en charge par un organisme chargé de l'accompagnement social ou professionnel.
- **Exercice de l'autorité parentale sur un ou des enfants scolarisés sur la commune :** certificat de scolarité.
- **Personne hébergée par un tiers ou de la famille :** attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif du domicile de l'hébergeant.
- **Personnes qui viennent d'être expulsées dans les trois mois qui précèdent la demande :** justificatif de loyer, électricité, eau, assurance habitation, courrier de l'huissier, jugement d'expulsion.
- **Les squatteurs :** vérification de l'existence du squat auprès des services compétents.
- **Sortie de CADA :** courrier de décision de sortie avec date effective.

Flyers disponibles en différentes langues

Document
Flyer domiciliation - Version albanais (.pdf - 186.59 Ko)
Document
Flyer domiciliation - Version arabe (.pdf - 192.08 Ko)
Document
Flyer domiciliation - Version anglais (.pdf - 142.61 Ko)
Document
Flyer domiciliation - Version russe (.pdf - 203.61 Ko)

Document
Flyer domiciliation - Version espagnol (.pdf - 160.18 Ko)

Permanences de la ville

AMELY, PIMMS Mobile, Conseiller Numérique, Cités LAB (Graine de Sol), VIFFIL, Point Ecoute Adulte, Mutuelle Communale…

Retrouvez toutes les permanences !

Contact

Accès aux services du CCAS

Le CCAS de Saint-Genis-Laval est situé au 106 avenue Georges Clemenceau, 69230 Saint-Genis-Laval. Vous pouvez contacter les services par téléphone au 04 78 86 82 43 ou par e-mail à ecrire@mairie-saintgenislaval [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr).

Ajouter aux favoris